



Ce webinaire est co-animé par
**Anne Montgermont, consultante
éthologue**

Accompagner ses salariés handicapés à l'heure du déconfinement



Dr Vinh NGO
Directeur du CIAMT
(Service de Santé au travail IDF)



Prendre soin de vous au travail

**Webinaire mardi 12 mai 2020 de
14H 15H30**



 **agefiph** ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Sandrine Razeghi – Chef projet diversité Fare Propreté –

Pourquoi ce webinar?

Pour vous aider à maintenir votre engagement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Les fondamentaux

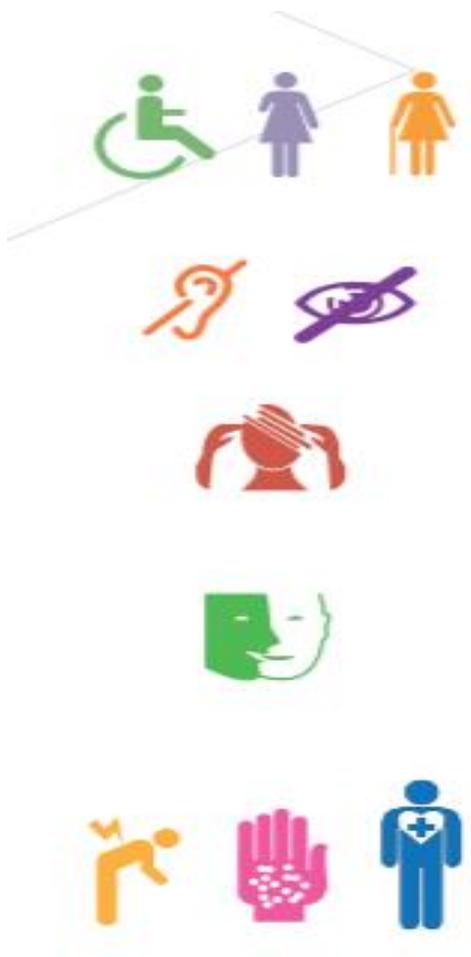
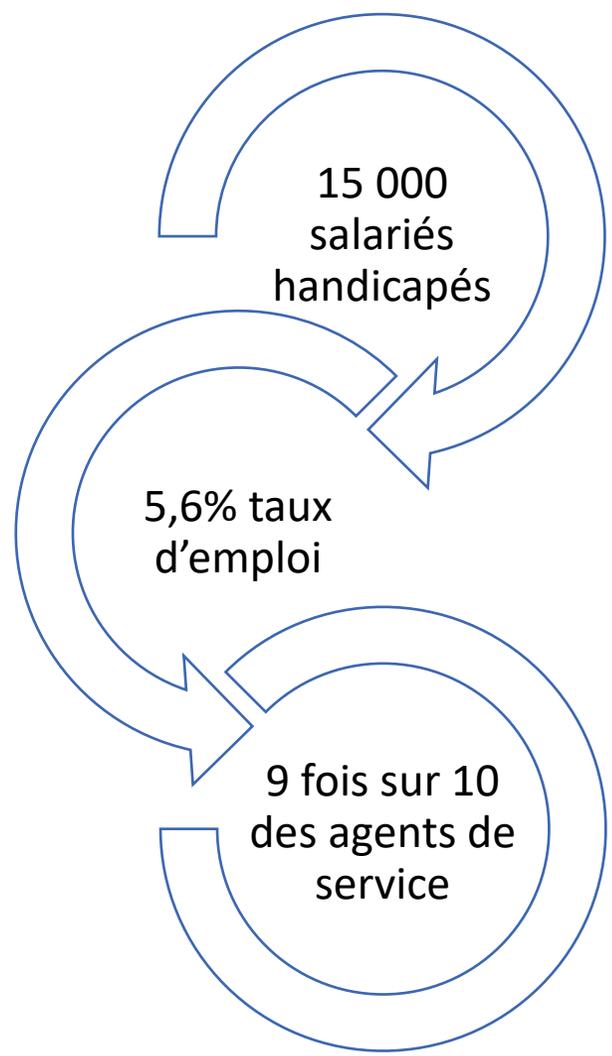
Un principe : celui de la **non-discrimination**, le droit commun d'abord aussi pour les travailleurs handicapés

Pas de causalité entre handicap au COVID-19

Ne pas rester seul(e), **connaître** les appuis humains, financiers, logistiques

Pouvoir **décrypter** les mécanismes et les biais cognitifs pour comprendre et mieux accompagner

Le handicap : une réalité dans les entreprises de propreté



- > **Déficiences motrices**
 - congénitales ou néonatales
 - acquises à la suite de maladie
 - acquises à la suite d'accident
- > **Déficiences sensorielles**
 - visuelles
 - auditives
- > **Déficiences psychiques ou maladies mentales**
 - psychoses
 - névroses
 - troubles de la personnalité
 - troubles de l'humeur
 - troubles des conduites alimentaires
- > **Déficiences intellectuelles**
 - handicap mental léger, moyen ou profond
- > **Maladies chroniques évolutives / invalidantes**
 - cardio-vasculaires, respiratoires, digestives, rénales
 - neurologiques
 - génétiques
 - troubles endocriniens, métaboliques
 - ostéo-articulaires
 - hématopoïétiques ou du système immunitaire
 - allergies

Nos intervenants



Docteur Vinh Ngo, ancien interne des hôpitaux de Lille, vous êtes actuellement Directeur Général du Centre Interentreprises des Artisans en Médecine du Travail où vous dirigez 380 personnels de santé.



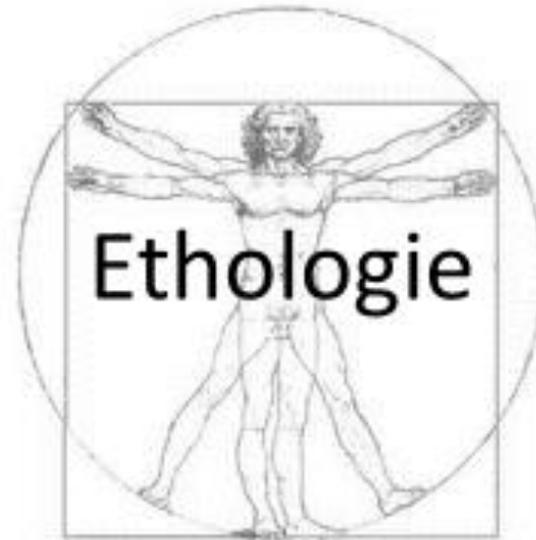
Anne Montgermont, éthologue, spécialiste du comportement et vous accompagnez, dans les entreprises, les salariés handicapés qui peuvent rencontrer des problématiques dans leur emploi.

L'éthologie, science comportementale

Biologie
Neurobiologie

Evolution

Linguistique

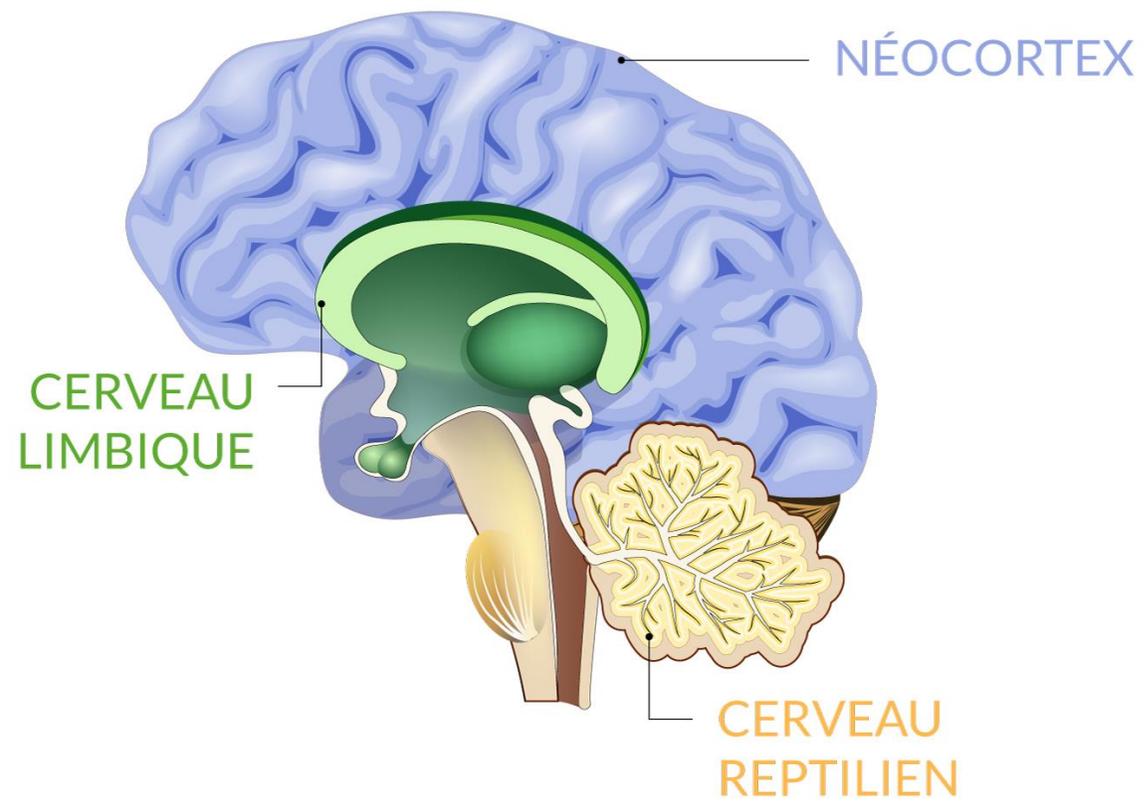


Cognition

Anthropologie

Psychologie

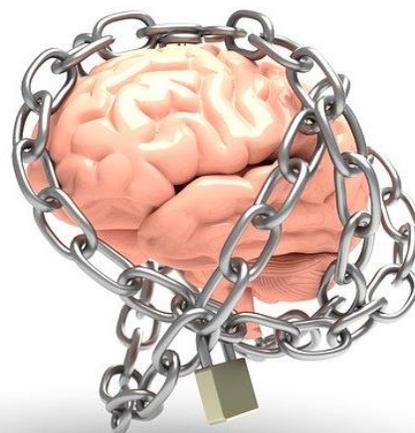
L'éthologie, science comportementale



Les effets du confinement

Un cerveau « confiné » : des raisonnements difficiles

Le temps s'étire



Des tensions intérieures



Retour sur cette période inédite

Pour ceux qui ont été en chômage technique



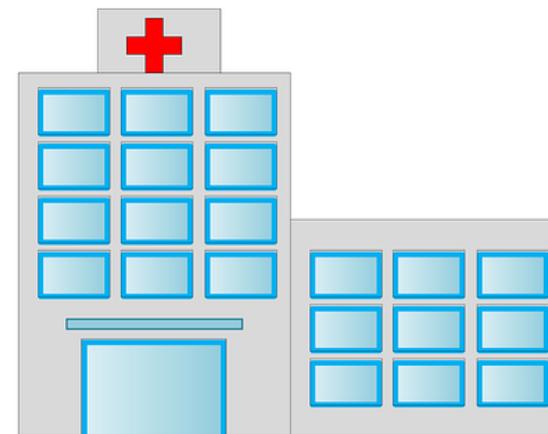
Isolement

Stress ambiant

Problème de suivi des maladies chroniques et psychiques

Le syndrome d'Atlas

Pour ceux qui ont travaillé dans des conditions particulières



Repérer les signaux faibles

Les signaux faibles se cachent derrière :

- tout changement comportemental,
- des manifestations de stress,
- des changements d'attitude,
- des difficultés cognitives



5 conseils pour le déconfinement des salariés en situation de handicap

1/ Dialoguez avec vos équipes, vos clients...

2/ La situation est exceptionnelle pour tous, co-construisez avec vos partenaires internes (CSE) et externes

3/ Repérez les comportements inhabituels

4/ Orientez vos salariés en situation de handicap vers le service de santé au travail pour répondre à leurs inquiétudes

5/ Rassurez vos salariés en situation de handicap et accueillez leurs émotions

Nos intervenants



Docteur Vinh Ngo, ancien interne des hôpitaux de Lille, vous êtes actuellement Directeur Général du Centre Interentreprises des Artisans en Médecine du Travail où vous dirigez 380 personnels de santé.



Anne Montgermont, éthologue, spécialiste du comportement et vous accompagnez, dans les entreprises, les salariés handicapés qui peuvent rencontrer des problématiques dans leur emploi.

La téléconsultation : c'est accessible à tous!

Respect de la confidentialité

Invitation d'inscription par votre professionnel de santé

Bonjour Adam,

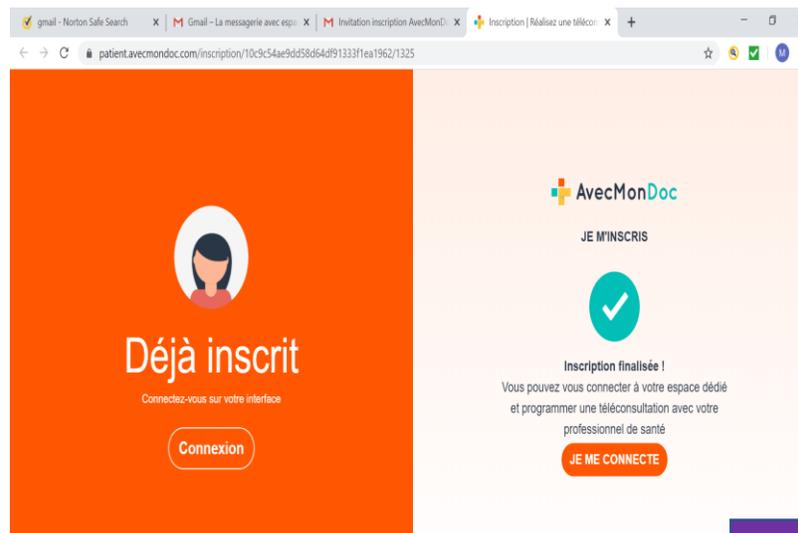
Vous êtes invités par votre professionnel de santé **Mounir Ghedbane ciamt** à vous inscrire sur la plateforme de téléconsultation AvecMonDoc.

Pour vous connecter, cliquez sur le bouton ci-dessous :

- Choisissez un mot de passe d'au minimum 8 caractères comprenant 1 majuscule, 1 chiffre et un caractère spécial.
- Acceptez les conditions générales d'utilisation et la notice du service AvecMonDoc.

N'oubliez pas d'indiquer si vous êtes bénéficiaire de la CMU ou en Affection Longue Durée (ALD) pour avvertir votre professionnel sur le tiers payant.

JE FINALISE MON INSCRIPTION



Le salarié reçoit sur sa messagerie personnelle ce mail type et clique sur le lien

Inscription finalisée
Le salarié peut bénéficier d'une téléconsultation dès planification sur l'agenda du médecin du travail

Le salarié reçoit une confirmation par mail et sms de la date et heure du rendez vous.
Une convocation téléconsultation est envoyée à l'employeur et au salarié

De nombreuses questions posées ...

- 1/Le médecin du travail peut-il prescrire un arrêt de travail?
- 2/Personnes vulnérables ? Un changement par rapport à avant ?
- 3/Salarié porteur de maladies chroniques : que peut faire le médecin du travail ?
- 4/Par exemple, un salarié (insuffisance cardiaque, troubles respiratoires) qui finalement rencontre des difficultés à garder un masque. Comment agir ?
- 5/Informer sur les gestes barrières, l'utilisation du masque : quel rôle du médecin du travail ?
- 6/Comment se passe la reprise des salariés qui ont eu le COVID-19?
- 7/ Un de mes salariés utilise la lecture labiale. Comment faire avec un masque?

Les 5 conseils d'un médecin du travail

Prendre soin de soi d'abord

Être indulgent et compatissant envers soi-même

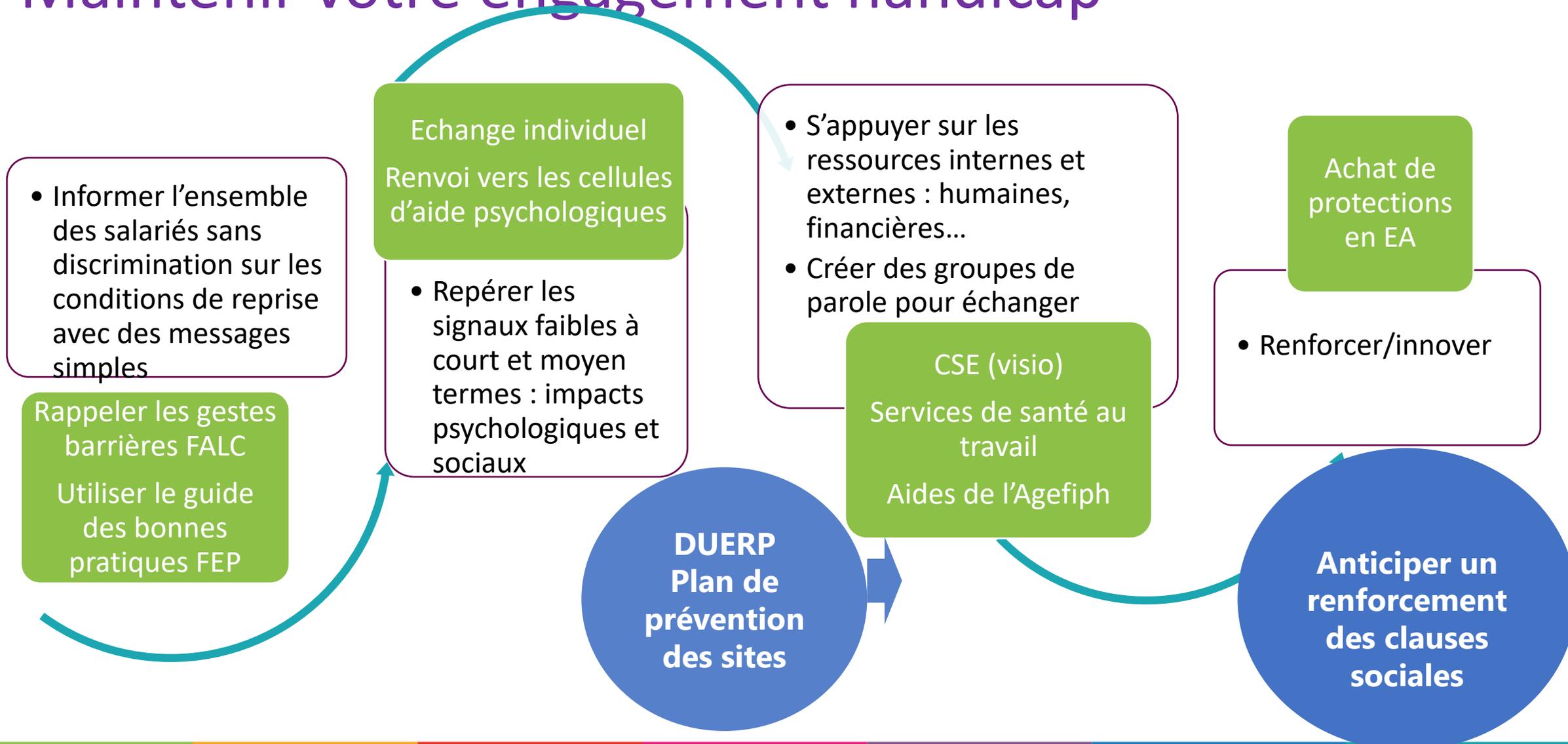
Appui des partenaires (branche professionnelle/CSE/Service de santé au travail)

Actions efficaces qui ont fait ses preuves (mesures barrières)

Partage de pratiques entre pairs

Cellule de soutien psychologique

Maintenir votre engagement handicap



Aider, informer, financer: les 10 mesures de l'Agefiph

Parmi les 10 mesures

Le report du paiement de la collecte de l'OETH de mars à juin 2020 pour les entreprises ayant opté pour le prélèvement automatique

La validité des attestations de conformité à l'OETH prolongée jusqu'à mi-juin pour les réponses aux appels d'offre

Actualisées au 20 mai

Prise en charge de surcoût des équipements (ex. masques et visières pour les salariés avec déficience auditive et pour le collectif de travail)

Consolidation des contrats en alternance pour les PME jusqu'à 250 salariés à hauteur de 1 500€ et 1 000€ supplémentaires pour l'aide à l'alternance

Validité du 13 au 30 septembre sur facture et rétroactivité

0 800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/covid19-lagefiph-prend-des-mesures-pour-accompagner-les-entreprises>

COVID-19 - MESURES EXCEPTIONNELLES
Du 15 mars au 30 juin 2020

SOUTENIR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

- ▶ Ouverture d'une ligne téléphonique d'écoute psychologique réservée aux demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants en situation de handicap pour les aider à gérer le confinement et les risques créés par la pandémie.

www.agefiph.fr
0 800 11 10 09 Service à votre écoute

Documents et liens utiles de la branche

PROPRETÉ :
IMPACT DU COVID-19
&
PROPOSITIONS DE
SORTIE DE CRISE

Guide des bonnes pratiques

Charte de la FEP



Cette charte a pour vocation de mettre en avant, auprès des adhérents de la FEP, les « principes d'activités » à respecter dans le cadre de la crise sanitaire.

COVID-19, la charte des entreprises adhérentes à la FEP

La crise sanitaire que nous traversons est sans précédent, et chaque jour nous démontrons combien les entreprises de propreté et services associés sont un maillon essentiel dans la lutte contre le coronavirus par leurs interventions sur les sites encore en activité et en particulier ceux sensibles et stratégiques comme les hôpitaux, les EHPAD, les maisons de retraite, les transports, etc.

Des interventions se font avec la double obligation de répondre à la fois aux demandes croissantes de nos clients et de poursuivre notre activité dans des conditions garantissant la santé et la sécurité de nos salariés.

A côté de quelques secteurs qui continuent leurs activités indépendamment du pays, un certain nombre de nos clients sont en forte réduction d'activité voire quasiment à l'arrêt ce qui met à mal de nombreuses entreprises contraintes de recourir aux dispositifs d'aides mises en place par l'Etat (chômage partiel, report de charges...).

Dans ce contexte complexe, il nous semble important d'affirmer et partager un certain nombre de valeurs et principes fondateurs de notre appartenance à la FEP.

- POUR SUIVRE NOTRE ACTIVITÉ EN VEILLANT À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS**
Pour cela, il est essentiel de suivre les recommandations et processus du guide élaboré par la FEP « Continuité de l'activité et mesures de prévention » en particulier :
- Former et sensibiliser nos salariés au respect des gestes barrières, de la distanciation sociale, au risque de contamination, aux protocoles liés au port et au retrait des EPI (masques, combinaisons, gants...)
- Réaménager les plans de prévention avec les clients dans le cadre de la période actuelle
- Mettre en place et/ou faire évoluer son plan de continuité d'activité (certaines de nettoyage, veille, réajustements au regard de l'évolution de l'activité)
- Respecter les différents protocoles d'embauche définis par la profession - sites maîtrisés en activité avec ou sans présence humaine, sites maîtrisés en milieu de santé etc.
<https://www.monde-proprete.com/fas/actualites-decouvrez-le-guide-de-bonnes-pratiques-fep-18-04-2020>
- PRÉSERVER NOTRE ÉCOSYSTÈME**
Les professionnels adhérents s'engagent à tout faire pour préserver leur écosystème en considérant la situation de chacun et leurs partenaires, fournisseurs qui peuvent se retrouver dans de graves difficultés ou fait de fournisseurs d'établissements (ou de clients) approvisionnés, en instaurant un dialogue en cascade et en payant leurs factures avec diligence.
- VEILLER AU RESPECT DU DROIT SOCIAL**
La situation de crise rend la gestion des entreprises particulièrement complexe dans un environnement très incertain, où de nouvelles règles ou dispositifs sont mis en place et dans la crainte pour la survie même de l'entreprise à court ou moyen termes.
Pour autant, les entreprises adhérentes, conscientes de leur rôle social, s'engagent à respecter scrupuleusement les lois, règlements, textes conventionnels en vigueur et notamment ne faire appel au chômage partiel qu'en cas de nécessité.
- MAINTENIR LES MEILLEURES PRATIQUES COMMERCIALES**
Dans une période de crise, les entreprises adhérentes à la FEP s'engagent à respecter scrupuleusement les règles de concurrence dans la poursuite de leurs activités et aux meilleures pratiques commerciales.
A cet égard, la FEP rappelle que sont proscries entre autres les pratiques suivantes :
- les prix, barèmes de prix, stratégies commerciales, conditions de vente, remises, bénéfices, marges, parts de marché, montant des charges liées à facturer ;
- les salaires variables, les méthodes de détermination des prix, les conditions d'évolution des prix.

LA PROPRETÉ, UN SECTEUR PROFESSIONNEL INNOVANT ET RESPONSABLE

FEP
Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés

LE MONDE PROPRETÉ
DES ACTEURS ENGAGÉS

CE GUIDE À DESTINATION DE TOUTES LES ENTREPRISES DE PROPRETÉ A ÉTÉ ÉLABORÉ PAR LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ

GUIDE PRATIQUE COVID-19

CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ PROPRETÉ ET MESURES DE PRÉVENTION

FEP
Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés

LE MONDE PROPRETÉ
DES ACTEURS ENGAGÉS

Fiche conseil métier

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Liberté
Égalité
Fraternité



SERVICES :
KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Entretien des locaux de travail par un prestataire extérieur (hors secteur sanitaire) : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Résultats de l'Etude « Impacts Covid19 sur l'activité » des entreprises de propreté

IMPACTS COVID-19
Résultat d'enquête

IMPACT ÉCONOMIQUE

IMPACT SOCIAL

IMPACT FINANCIER

SPECIAL COVID-19

Parce qu'aujourd'hui hygiène et propreté sont plus essentielles que jamais

CONSEILS & RECOMMANDATIONS de la Fédération des Entreprises de Propreté pour la reprise de vos activités

Clientèle de propreté

- Rapprochez-vous de votre entreprise de propreté partenaire pour définir les prestations nécessaires, pour préparer la reprise et définir avec elle l'adaptation des interventions pour répondre à vos besoins et aux attentes de vos collaborateurs et clients.
- Mettez en place une organisation permettant d'assurer les prestations de nettoyage-désinfection nécessaires
- Il est capital de gérer les flux et trouver une organisation adaptée à votre activité.
- Privilégiez l'aération et les distributeurs de papier à usage unique
- Il faut éviter l'utilisation de sèche-mains textiles ou soufflants qui peuvent faciliter le déplacement du virus.
- Renforcez les mesures d'hygiène en augmentant par exemple la fréquence de nettoyage des points de contact
- surtout dans les lieux partagés (sanitaires, circulation...). Et proposez par exemple des kits à vos collaborateurs en complément de la prestation.
- Favorisez le recours à des interventions en continu
- afin de garantir l'hygiène et la propreté de vos locaux, la co-activité permettra aussi de rassurer les personnes présentes sur votre site.
- Définissez un protocole adapté en cas de COVID-19
- pour les cas soupçonnés ou avérés, un protocole doit définir les actions à mener.

FEP
Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés

La Fédération des Entreprises de Propreté, principale organisation nationale, rassemble plus de 2 300 entreprises adhérentes et dispose d'une charte spécial COVID-19.

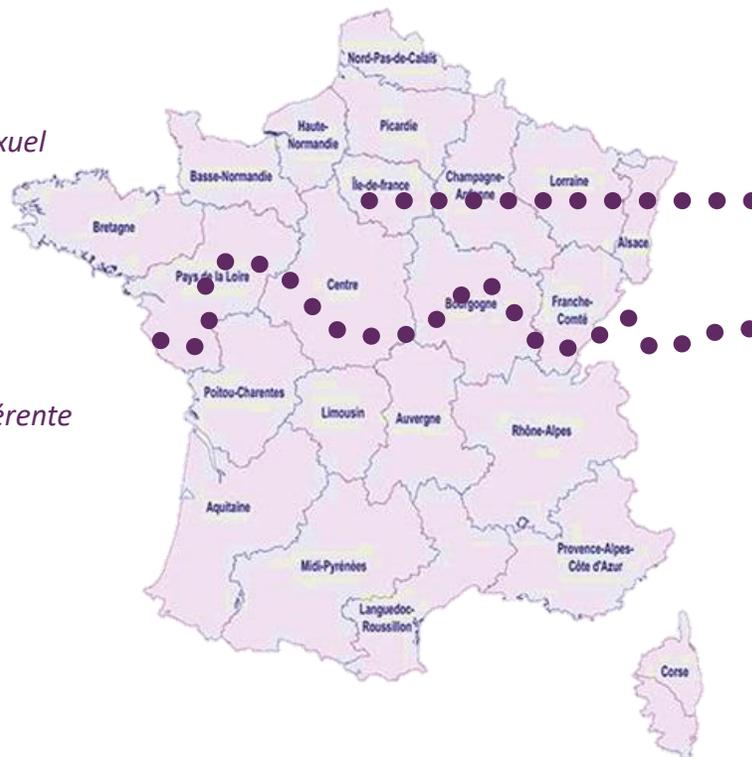
Merci pour votre attention

Morgane HOUDOT

*Responsable Diversité France Nord et
Référénte lutte contre le harcèlement sexuel
Et les agissements sexistes*
mhoudot@fare.asso.fr

Emmeline CHUSIT

*Responsable Diversité France Sud et Référénte
Egalité professionnelle*
e.chusit@fare.asso.fr



Sandrine RAZEGHI

Chef de projet National
srazeghi@fare.asso.fr

Une question?

diversite@monde-proprete.com

Retrouvez tous les prochains webinaires du Monde de la Propreté sur le portail www.monde-proprete.com



Des documents à télécharger en FALFC sur Santé publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé et de la Prévention

Santé publique France

Coronavirus • Pour comprendre • 1

Le coronavirus c'est quoi ?

 Le coronavirus est un virus. Il donne une nouvelle maladie qu'on appelle le Covid-19.

 Cette maladie donne surtout : toux, fièvre, difficultés à respirer.

 Le plus souvent, cette maladie n'est pas grave et on guérit très facilement.

 Mais parfois elle peut être grave. Surtout pour les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes fragiles qui ont déjà une autre maladie. Par exemple : diabète, problèmes respiratoires, maladie des reins, cancer, VIH, etc.

 Pour l'instant il n'existe pas de traitement ni de vaccin pour le Covid-19.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé et de la Prévention

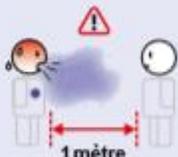
Santé publique France

Coronavirus • Pour vous protéger • 2

Comment vous protéger et protéger votre entourage ?

 Pour que ce virus arrête de s'étendre, de nombreux pays, comme la France, ont pris des mesures très strictes : fermeture des écoles, interdiction de sortir sauf pour faire ses courses et se soigner, interdiction de se regrouper, etc.

Les gestes barrières

 Restez chez vous ou isolé. Toujours à plus d'1 mètre des autres personnes.

 Ne vous serrez pas la main et ne faites pas la bise.

 Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans votre coude.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé et de la Prévention

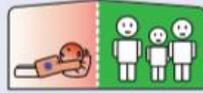
Santé publique France

Coronavirus • Les signes • 3

Comment savoir si vous êtes malade ?

 Si vous avez : toux + fièvre

 Reposez-vous.

 Restez à l'intérieur, limitez les contacts avec votre famille et les autres personnes.

 Appelez un professionnel de santé ou du social si besoin. N'allez pas directement chez le médecin, à l'hôpital ou aux urgences.

 En général, la maladie guérit avec du repos.

Le communiqué de presse de la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées

The screenshot shows the website of the French Secretary of State for Disabled Persons. The header includes the French Republic logo and the text 'Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées'. A search bar and social media icons are also present. The main navigation menu has 'Actualités', 'Grands dossiers', 'Le secrétariat d'État', 'Comité interministériel du handicap', 'Publications', and 'Presse'. Below this, there are sub-categories: 'Les aides et les prestations', 'Vivre avec un handicap', and 'Autisme et troubles du neuro-développement'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Presse > Communiqués de presse > Covid-19 – Les grandes lignes du plan de déconfinement pour les personnes en (...)'. The main heading of the article is 'Covid-19 – Les grandes lignes du plan de déconfinement pour les personnes en situation de handicap', published on 04.05.20. There are icons for font size adjustment (A+, A-), printing, and social media sharing (email, Twitter, Facebook). The first line of the article text is: 'Dans la continuité des mesures annoncées par le Gouvernement, le plan de déconfinement des personnes en situation de handicap est en cours d'élaboration,'.

slide non visible en webinaire

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-les-grandes-lignes-du-plan-de-deconfinement-pour-les-personnes-en>

Des sites de référence

The screenshot shows the official website of the French Government. At the top left is the logo of the French Republic with the text "GOUVERNEMENT" and the motto "Liberté, Égalité, Fraternité". A search bar labeled "Rechercher" is positioned to the right. Below the header are four navigation tabs: "L'ACTUALITÉ du Premier ministre", "LES ACTIONS du Gouvernement", "LE GOUVERNEMENT et les institutions", and "PARTAGE et diffuse". A "Covid-19" tab is highlighted in blue. Underneath, there is a grid of eight tiles: "Informations officielles", "Déconfinement" (which is underlined), "Masques grand public", "Orientation médicale", "Questions/réponses", "Désinfox", "Carte et données", and "Handicap".

The image shows the cover of a document titled "PROTOCOLE NATIONAL DE DÉCONFINEMENT POUR LES ENTREPRISES POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS". The title is in red and blue. Below the title is a blue box with "COVID-19". At the bottom, it says "3 MAI 2020". The cover features four circular icons: a virus with a red 'X' over it, a person wearing a mask, a hand being washed with soap, and a person sitting at a desk.

En attente de parution

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>

Maintenir l'engagement sociétal de l'entreprise

Masque en tissu à usage non sanitaire Catégorie 1 - Réutilisable



RÉSILIENCE

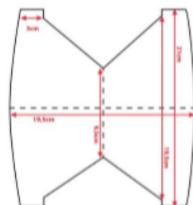
Ensemble et Solidaires

Le masque RESILIENCE est de catégorie 1 (destiné aux personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public) et réutilisable. Les performances en perméabilité à l'air et en efficacité de filtration sont conservées jusqu'à 20 lavages. Ces caractéristiques ont été validées par la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Ce type de masque est destiné à éviter lors de l'expiration de celui qui le porte, la projection de sécrétions des voies aériennes supérieures ou de salive pouvant contenir des agents infectieux transmissibles :

- par voie de gouttelettes (transmission par des gouttelettes de salive ou de sécrétions des voies aériennes supérieures) ;
- ou par voie aérienne (transmission aéroportée par de fines particules de moins de 5 microns).

DESCRIPTIF PRODUIT	ENTRETIEN JUSQU'À 20 LAVAGES
Taille unique	• Lavage en machine avec un produit lessiviel adapté au tissu dont le cycle comprendra au minimum un plateau de 30 minutes à 60°C
2 élastiques	• Un séchage mécanique
Forme bec de canard	• Repassage à température de 120/130°C (Acrylique sur un fer ménager)
	• Non stérilisable
COMPOSITION	COLORI
52% Polypropylène	Blanc
38,5% Polyester	
9,5% Viscose	



Cas d'usage		
Rétention des projections : flux mesuré de l'intérieur vers l'extérieur après expiration (Masque type chirurgical)		
Caractéristiques		Mesure masque Résilience
Perméabilité à l'air (en litres/m ² .s ⁻¹)	à dépression 100 Pa	288 l/m ² .s ⁻¹
	à dépression 40 Pa	118 l/m ² .s ⁻¹
Efficacité de protection aux aérosols (en %)	Particules 3 µm	94,9%
	Particules 1 µm	82,8%
	Particules fines 0,2 µm	57,0%

Des masques réalisés grâce à un regroupement d'entreprises d'insertion et d'EA pour répondre à la fabrication de masques lavables.

Ces masques sont agréés par la Direction Générale de l'Armement en catégorie 1

masquesresilience@gmail.com

DUERP et plan de prévention (modèles branche)

12/05/2020

S&ST

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) **INTERMÉDIAIRE**

Mise à jour le
12/03/2020 à 07:44

Pour plus d'informations sur les résultats de chaque colonne
reportez-vous aux documents de synthèse en section A.

Raison sociale de l'entreprise :
CTIP CONSEIL

N° siret : 40363161700053

Nom du groupe de travail : CTIP

UT SITES TERTIAIRES

Nombre de sites observés : 3 Nombre de salariés dans l'UT : 25

Type(s) de risques ou situation(s) à risque	NE	NG	NRP	Mesures de prévention en place	Maîtrise des facteurs relevant du PDP	NM	NRR
 Troubles musculo-squelettiques (TMS)	10	7	70			50%	35

UT LAVAGE DE VITRES

Nombre de sites observés : 1 Nombre de salariés dans l'UT : 2

Type(s) de risques ou situation(s) à risque	NE	NG	NRP	Mesures de prévention en place	Maîtrise des facteurs relevant du PDP	NM	NRR
 Chutes de plain-pied	10	7	70	• Document attestant de la remise des EPI aux salariés (chaussures de sécurité) ou consignés sur le port de chaussures adaptées		63%	26

Clarté de la rédaction du plan de prévention :

- Plus de 400 heures de travail par an
- Travaux faisant partie de la liste des 21 travaux dangereux (article R. 1911-10 du Code du Travail, en application de l'article R. 237-8 du Code du Travail), la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention

A- Renseignements généraux.

	CLIENT – Entreprise Utilisatrice	Entreprise de l'Propriété – Entreprise extérieure (EET)
Nom		
Adresse		
Téléphone		

Date de la visite d'inspection commentée :

Entreprise :

	CLIENT – Entreprise Utilisatrice	Entreprise de l'Propriété – Entreprise extérieure (EET)
Raison sociale		
Chef d'Entreprise		
Intervention(s) CHSCT	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Lieu de prestation :

Nombre de salariés affectés aux opérations et horaires de travail :

Nature des prestations	Effectif max	Mois de travail	Jour / Fréquence

Date de début : Date de fin :

Des travaux sont-ils sous-traités ? Oui Non

Société Sous-traitant (ST)	Nature des travaux sous-traités	Nom du Responsable des travaux	Tel / E-mail

Si les conditions de rédaction du plan de prévention s'appliquent, formalisation d'un plan de prévention séparé.

Proposition de messages à destination de vos salariés

- 1 /Notre entreprise vous accompagne durant le déconfinement pour que vous soyez assurés que toutes les mesures seront prises.
- 2/Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez sur les conditions de votre retour.
- 3/Nous sommes à votre écoute pour toutes questions relatives au déconfinement et aux impacts du retour des salariés sur votre lieu de travail.
- 4/ Si vous avez des questions relatives aux risques pour votre santé, vous pouvez prendre contact directement avec le service de santé au travail auquel vous êtes rattachés.
- 5/Vous pouvez contacter le numéro d'écoute de l'AGEFIPH **0 800 11 10 09**

Bonnes pratiques

POUR QUE LES MASQUES N'EMPÊCHENT PAS DE COMMUNIQUER

Élément clé de la lutte contre le COVID-19, le port du masque rend plus difficile l'utilisation des trois sources de communication entre tous.

Il a notamment pour inconvénient de freiner la projection de sons, d'empêcher la lecture labiale et de limiter la visibilité des expressions.

Ces inconvénients peuvent être source de stress et d'isolement pour les personnes sourdes / malentendantes, sans oublier les personnes souffrant d'un handicap psychique.

Dans la situation actuelle, certaines personnes vont prendre conscience de leur perte d'audition et chacun d'entre nous pourra être amené à être en contact avec une personne dont les capacités de communication sont limitées du fait du port du masque.

Rassurez-vous, il existe toujours une solution pour communiquer.*



Nous utilisons tous au quotidien plusieurs moyens pour communiquer



Entendre

+



Observer

+



Déduire



COMPREHENSION



Les bons réflexes pour communiquer avec une personne sourde / malentendante même avec un masque !



Ecrire



Langage corporel



Bienveillance



Une **solution complémentaire** de masque fenêtre ou de visièr est en cours d'homologation pour permettre une meilleure communication entre tous.